



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

### A V I S P U B L I C

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 427-2022 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 666 310\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LA CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier.

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2022, le conseil a adopté par résolution le règlement 427-2022,

**QUE** le règlement 427-2022 est entré en vigueur conformément à la loi, le 11 mai 2022;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 11 mai 2022.



---

Éric Beaulieu

Directeur général et greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 11 mai 2022, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal et Bibliothèque Maxime-Raymond  
et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.  
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 mai 2022.



---

Éric Beaulieu

Directeur général et greffier-trésorier